

# Le calcul de la SHON

## Comment calculer la surface hors œuvre nette de votre construction

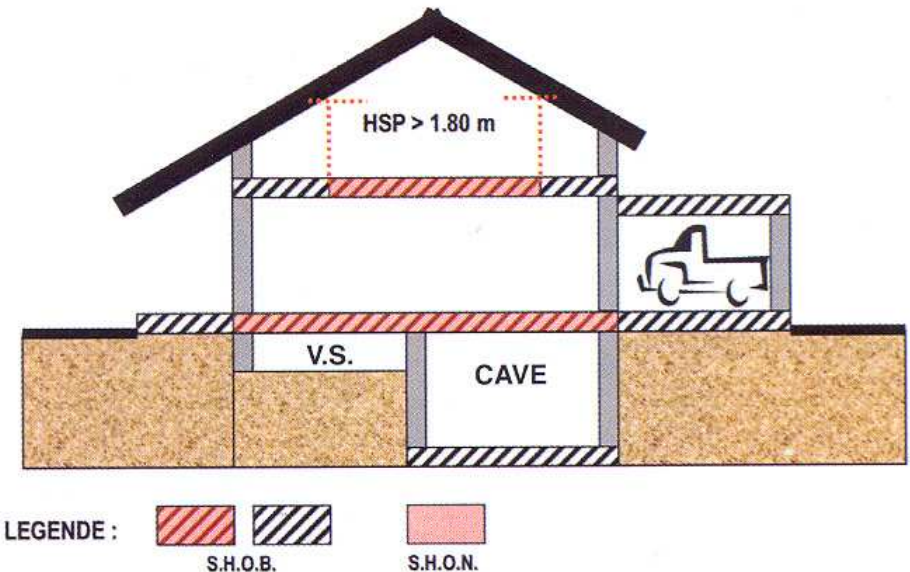
La **surface hors œuvre nette (S.H.O.N.)** d'une construction se calcule à partir de la **surface hors œuvre brute (S.H.O.B)**, laquelle est égale à la somme des surfaces de tous les planchers, emprise des murs et de cloisons comprises.

Sont donc également comprises dans la S.H.O.B. les surfaces concernées par :

- Les stationnements couverts et garages,
- Les balcons, loggias et terrasses, lorsqu'elles sont bâties, à l'exception des coursives,
- Les sous-sols et caves enterrées,
- Les surfaces non-closes en rez-de-chausée,
- Les combles.

Pour obtenir la surface hors œuvre nette ou S.H.O.N. de la même construction, il suffit de déduire de la S.H.O.B. :

- Les parties des combles et des sous-sols aménageables d'une hauteur inférieure à 1,80 m,
- Les caves enterrées si elles ne possèdent aucune ouverture sur l'extérieur,
- Les garages et stationnements couverts,
- Les balcons et terrasses.



### NOTE

Le projet architectural doit être établi par un architecte, à l'exception :

- des projets destinés à des personnes physiques construisant pour elles-mêmes et dont la SHON (Surface Hors Œuvre Nette) est inférieure à 170 m<sup>2</sup>
- des projets de constructions à usage agricole dont la SHOB (Surface Hors Œuvre Brute) est inférieure à 800 m<sup>2</sup>
- des projets de serres de production dont la SHOB est inférieure à 2 000 m<sup>2</sup> et la hauteur du pied-droit est inférieure à 4 m.